

M. McGrath: Monsieur le Président, le McCartyisme se porte bien dans cette Chambre

Des voix: Bravo!

M. McGrath: . . . car le chef de l'opposition a mis le ministre des Finances au défi de prouver les accusations qu'il avait portées.

M. Nielsen: Exactement.

M. McGrath: Et le ministre des Finances a accusé le chef de l'opposition d'avoir retiré un avantage pécuniaire grâce aux instances qu'il avait faites auprès du ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Voilà le fond de la question. Je dirais même au ministre des Finances que ce n'est pas seulement digne du McCarthyisme; c'est méprisable. Dans n'importe quel autre Parlement civilisé, le ministre des Finances serait obligé de démissionner.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—LA DIVULGATION D'UNE LETTRE DU CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une autre question au premier ministre suppléant. Non seulement les députés de la Chambre, mais tous les citoyens canadiens ont le droit de demander des comptes à ce sujet, même au gouvernement actuel dont le mandat est peu convaincant. Ils ont le droit qu'on leur assure que la confidentialité de leurs dossiers sera respectée et que des ministres du gouvernement ne vont pas fouiller dans ces dossiers pour ensuite faire à la Chambre des affirmations qui portent indubitablement atteinte aux privilèges des députés et se faire de mauvais représentants de la population à la manière de McCarthy.

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): A mon avis, monsieur le Président, quiconque voulait m'écouter se sera rendu compte de toute évidence que ce qui s'est produit dans ce cas particulier est tout à fait exceptionnel. C'était une situation très particulière du fait que l'on avait indubitablement lancé un défi au ministre des Finances qui avait reçu ce document.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Absolument pas. Vous pouvez faire mieux.

M. Pepin: D'après ce que j'ai dit, il est clair, au moins à mon avis, que ce n'est pas un événement qui devrait se reproduire.

Pour ce qui est des rapports entre la loi sur l'accès à l'information, la loi sur les secrets . . .

M. McGrath: Et la loi sur la protection des renseignements personnels.

M. Pepin: . . . la loi sur la protection des renseignements personnels et toute autre loi, je pense que je pourrais soumettre la question au ministre de la Justice, par exemple. Si le député de Provencher veut bien répéter sa question, je la soumettrai au ministre de la Justice qui pourra analyser les rapports entre toutes ces lois.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

ON DEMANDE AU MINISTRE DES FINANCES DE PRÉSENTER DES EXCUSES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre suppléant, qui est un homme très honorable et respectable, si, à défaut de démissionner, le ministre des Finances va au moins présenter des excuses au chef de l'opposition et aux citoyens canadiens?

M. Stevens: Excusez-vous!

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, lors des échanges animés que j'ai eus la semaine dernière à la Chambre avec le chef de l'opposition, j'ai réagi en fonction de l'impression que j'ai eue que l'honorable député avait présenté des instances à mon sous-ministre le 25 janvier 1983 à propos des prestations de retraite de dirigeants, de cadres . . .

M. Nielsen: Supérieurs.

M. Lalonde: Je croyais que ces instances avaient été présentées par écrit. Après vérification des dossiers du ministère, il est apparu qu'aucune instance de cette nature n'avait été présentée par écrit à l'époque.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Voilà une déclaration bien préparée!

M. Lalonde: Le chef de l'opposition, en tant que président de l'Iron Ore, avait présenté des instances par écrit à mon prédécesseur et à son sous-ministre, et ce sont ces documents qui ont été déposés à la Chambre vendredi dernier.

L'impression que j'avais la semaine dernière était de toute évidence mal fondée. Je tiens par conséquent à m'excuser auprès de la Chambre et du chef de l'opposition des conséquences qu'ont eues mes déclarations pour le chef de l'opposition . . .

M. Nielsen: Et pour vous-même.

M. Lalonde: . . . et, comme le dit à juste titre le leader parlementaire de l'opposition, pour moi-même également. Je regrette cet incident, et je m'en excuse.

Des voix: Bravo!

L'ALLUSION À UNE CONVERSATION ENTRE UN PARTICULIER ET UN FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Juste pour éclaircir le problème pour lequel le ministre essaie de s'excuser, devons-nous en conclure que le ministre dévoile des renseignements sur une conversation entre un député, un citoyen, et un fonctionnaire des services du ministre, à propos de problèmes fiscaux ou d'absence de problèmes fiscaux et qu'en s'excusant d'avoir révélé le contenu d'une lettre, le ministre parle maintenant d'une conversation entre des fonctionnaires de son ministère et cette personne? Ai-je raison? Dans l'affirmative, c'est une atteinte bien plus forte à l'étiquette.